

Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
coordonné par le SDES

Liste des documents à retourner au SDES Pour les membres du groupement

Etape 1 : Manifester votre intérêt pour demeurer membre du groupement : au + tôt

- Compléter le questionnaire en ligne sur le site du SDES www.sdes73.com en cliquant sur ce logo:



Etape 2 : Répondre au recensement : pour le 31 mars 2017 au + tard

- Tableau de collecte des données :
 - valider la liste des sites dont la puissance souscrite est ≥ 42 kVA
 - compléter le tableau avec les sites dont la puissance souscrite est ≤ 36 kVA (si vous souhaitez intégrer les tarifs bleus à la consultation)
- Mandat autorisant le SDES à collecter des données concernant vos sites auprès du gestionnaire de réseau : ENEDIS (ex ERDF) ou auprès de la régie d'électricité pour les sites se trouvant sur le territoire d'une ELD (Entreprise Locale de Distribution)
- Copies d'une facture 2016 et du feuillet de gestion 2016 pour chacun des nouveaux sites concernés

Etape 3 : Formaliser votre adhésion : pour le 14 avril 2017 au + tard

- Délibération (ou décision) approuvant l'intégration des « tarifs bleus » à la consultation, le cas échéant



En cas de besoin CONTACT: Cindy MARLIN

c.marlin@sdes73.com
tel :04.79.26.42.18